

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONTRAT DE PRESENTATION DE L'EXPOSITION
"COMME DES PIERRES" AVEC LA COMPAGNIE
IOTA ASBL A L'ALPHA MEDIATHEQUE**

Direction Proximité – Médiathèque
BC/CL
N° 2020-D- 11

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,
- ⇒ VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Considérant l'absence de Monsieur Jacky BOUCHAUD,

- ⇒ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat pour la présentation de l'exposition « Comme des pierres » passé entre la compagnie IOTA asbl, située 1-3 rue de la Rochette 6830 Bouillon Province de Luxembourg en Belgique et GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha.

Article 2 – Le contrat prévoit que l'exposition sera présentée le jeudi 27 février 2020 à la médiathèque l'Alpha 1 rue Colomb à Angoulême.

Article 3 – Le coût de l'exposition s'élève à 530,50 €, non compris les frais de restauration.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 23 janvier 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **23/01/2020**
Publié ou notifié,
Le **23/01/2020**